



Département du Finistère  
Commune de Clohars-Carnoët Publié le 17 MARS 2025

**DECISION n° 2025-09**  
**DOMAINE DE LA DECISION : 7.5 Subventions**  
**Demande de subvention CAF pour le festival LudOcéan 2025**

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-53 en date du 17 juillet 2020 donnant délégations au Maire, et notamment son alinéa 26,  
Considérant le projet porté par la Commune et la Ludothèque d'organisation d'un festival de jeux les 11, 12 et 13 avril 2025,

**DECIDE**

**Article 1 :** De déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de la CAF du Finistère, au meilleur taux, pour une dépense totale de 9 896,87 € TTC.

**Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait sera publié sur le site internet de la collectivité.

**Article 3 :** Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère et M. le Comptable public de Rosporden.

**Article 4 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët,  
Le 17/03/2025,  
Le Maire,  
Jacques JULOUX



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.*